



OCLT : Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
ODD : Encourager des modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- à court terme : préserver les habitats face à des changements d'occupation du sol - à moyen terme : maintenir des pratiques favorables aux habitats et aux habitats d'espèces => maintien des surfaces d'habitats et des populations de ces espèces sur le site.
HIC visés	/
EIC visées	/
Territoires	Partie terrestre du site
Surface	A définir
Actions liées	M3

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Cette action vise à préserver sur le long terme les milieux et les espèces d'intérêt communautaire par la gestion conservatoire. Les maîtrises foncière et d'usage par acquisition ou par convention de gestion permettent la conservation ou la restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire ainsi que la gestion environnementale.

Afin de favoriser la conservation des habitats sur le site, il sera possible d'avoir recours à la maîtrise foncière de certains secteurs. Cette action sera particulièrement favorable pour :

- les prairies naturelles humides des marais
- l'habitat lagunaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Plusieurs opérateurs fonciers interviennent sur les marais d'Oléron et de la Seudre :

- Le Conservatoire du littoral (Cdl)
- Le Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CEN)
- Le Conseil Général de Charente Maritime
- Les Fédérations de Chasse et de Pêche

Réaliser un travail d'animation pour mieux connaître le foncier

- Réaliser un état des lieux des propriétaires et gestionnaires des parcelles abritant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces à partir de la cartographie,
- Identifier les parcelles juxtaposées aux habitats remarquables.
- Identifier les îlots de pâturage
- Contacter les différents propriétaires afin de connaître l'utilisation des parcelles et l'avenir de celles-ci
- Etudier les possibilités d'échanges de foncier ou de droit d'exploitation pour faciliter la contractualisation.

Ce travail de veille sur le foncier est à assurer sur le long terme. Notons que, sur le terrain, les phases d'animation et de négociation / contractualisation se mettent en œuvre de manière simultanée au fur et mesure de la prise de connaissance des parcelles concernées et de leurs propriétaires ou gestionnaires.

Maîtrise foncière ou maîtrise d'usage des parcelles

Au vu des résultats de l'étude précédente, plusieurs possibilités pourront être proposées aux gestionnaires suivant le cas observé et la volonté du propriétaire :

1. **Acquisitions** : l'acquisition des parcelles concernées
2. **Conventions de gestion** : la proposition de conventions de gestion aux propriétaires qui assureraient la gestion des parcelles dans le cadre des politiques sur les espaces naturels (CG, CEN, Cdl) ou par le biais de contrats Natura 2000. Il est peut aussi être envisagé une mise à disposition par le propriétaire et/ou gestionnaire à une tierce personne qui assurerait la gestion de la parcelle.

Rq : Pour la bonne marche de ce programme d'acquisition foncière, il est nécessaire de :

- Développer un partenariat avec les organisations professionnelles agricoles pour le choix des secteurs d'intervention, le choix des modes de mise à disposition des terrains achetés, les nouvelles affectations du sol, etc., dans l'optique du maintien ou du développement d'exploitations durablement viables sur le marais.
- Associer les experts environnementaux concernant certains secteurs importants
- Coordonner les actions des opérateurs fonciers. Les actions entreprises depuis déjà de nombreuses années par les collectivités locales, les institutions cynégétiques, et les associations naturalistes, doivent être poursuivies.

Cette politique raisonnée de maîtrise foncière ou d'usage doit porter en priorité sur les habitats ou sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire menacés par la déprise ou susceptibles d'être détruits dans l'avenir. Toutefois, les sites susceptibles d'être concernés par cette mesure pourront également être identifiés par la structure animatrice au gré des opportunités.

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

SAFER, Propriétaires privés, Conservatoire du Littoral (Cdl), Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), collectivités territoriales, conseil général, associations de protection de la nature, associations et fédérations de chasse et de pêche.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

SAFER, association de propriétaires, conservatoires, associations de protection de l'environnement, collectivités, fédération de chasse et de pêche.

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Animation :

- Suivi foncier et relais avec les partenaires : 2j/an => 2 x 500 = 1000€/an

Soit pour 5 ans, un montant total de 5 000 € d'animation.

Partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour Garonne (Mesure Fonc. 1 04 du PDM du SDAGE Adour-Garonne : Procéder à des acquisitions foncières dans les zones humides.), Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, Conservatoire du Littoral, Conseils Généraux (TDENS), Conseils Régionaux, Europe (LIFE Nature), Agence de l'Eau, Communes, Fédérations des Chasseurs, etc.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Cartographie des zones proposées à la maîtrise foncière
- Nombre de propriétaires et de gestionnaires rencontrés

Indicateurs de performance :

- Evolution de la surface sous maîtrise foncière et/ou d'usage